

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### Art. 1 : Objet

La passation d'une commande par le client emporte l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente, sauf conditions particulières consenties par moi-même au client. Les présentes conditions générales de vente forment un document contractuel indivisible avec le devis.

### Art. 2 : Commandes

Je m'engage à respecter les indications du devis de façon fidèle et au mieux de mes possibilités.

Tout devis doit être accepté par un mail ou un SMS. Dans ceux-ci sera confirmé la date de réalisation de la prestation, les horaires, le lieu et toute autre information indispensable à la bonne réalisation de la prestation. Un acompte pourra être demandé dans le cadre d'achat de matière première indispensable à la réalisation du travail souhaité par le client. Le montant de cet acompte est lié à la valeur réelle des achats.

### Article 3 : Modification de la prestation

Tout devis accepté est irrévocable par le client, sauf acceptation contraire expresse de moi-même. Toute demande de modification d'une prestation sollicitée par un client ne pourra être prise en compte, que si la demande est faite par mail ou SMS, et est parvenue au photographe, au plus tard 1 semaine avant la date prévue de la prestation.

Le devis peut subir des modifications par le photographe si le planning précis de la prestation (heure, adresse et type d'interventions) comporte des éléments non prévus lors de l'élaboration de celui-ci.

L'acompte versé par le client ne sera pas remboursé.

### Art.4: Réalisation de la prestation

Les travaux photographiques sont réalisés par moi-même ou par tout autre photographe désigné par moi-même dans le cas d'une incapacité totale médicale justifiée.

### Art.5 : Obligations du client

Le planning précis de l'évènement (horaire, adresse et type de prestation) doit être fourni par écrit au photographe au plus tard 15 jours avant l'évènement. Dans le cas contraire, il ne pourra être tenu responsable s'il ne peut pas respecter le devis établi. Lors de la réalisation de la prestation photographique, le client s'engage à respecter les instructions du photographe et notamment :

- le professionnel ne pourra être gêné dans la prestation par des photographes amateurs,
  - dans le cadre d'un reportage de mariage, les portraits de mariés devront être effectués en leur seule présence, à l'exclusion de tout tiers sauf accord expresse du photographe.
  - au cas où la prestation comprend des photos durant un repas, un lieu pour s'asseoir ainsi qu'un repas seront fournis au professionnel aux frais du client.
- En cas de défaut du respect de ces instructions, le photographe ne pourra être tenu responsable de la mauvaise exécution de la prestation.

### Article 6 : Force majeure

En cas de force majeure, le photographe se réserve le droit de modifier les conditions d'exécution de la prestation prévues sur le devis (lieux, horaires, jours, remplacement...)  
En cas de modifications majeures, le photographe se réserve le droit de modifier les tarifs proposés.

### Article 7 : Tarifs et modalités de paiement

Les tarifs s'entendent en euros toutes taxes incluses. Les tarifs, donnés à titre indicatif sur le devis, sont valables jusqu'à la date limite du paiement de l'acompte stipulé sur celui-ci.

1. Le cas échéant, paiement de l'acompte dans les délais fixés dans le devis.
2. Paiement du solde au plus tard le jour de la livraison des photos ou tout autre produits dérivés.

Toutes les factures émises par Aurore Salerno sont payables sur le compte bancaire ouvert à son nom à la banque BELFIUS sous le numéro : 068-2349075-53 ou en espèces au plus tard le jour de la livraison. Toute facture non payée à échéance portera automatiquement et de plein droit un intérêt moratoire au taux de 12% sans mise en demeure préalable. Sans préjudice des intérêts moratoires, le montant d'une facture non réglée à son échéance sera majorée de 10% avec un minimum de 40 euros et ce sans qu'une mise en demeure ne soit nécessaire.

### Article 8 : Livraison

Les délais de livraison ou délais d'exécution stipulés, le cas échéant, dans le devis sont maintenus dans la mesure du possible, mais ils ne constituent pas une clause essentielle de la convention entre les parties. Un retard de livraison ou d'exécution ne peut être invoqué par le client pour demander la résiliation du contrat, réclamer des dommages et intérêts ou faire valoir toute autre revendication, sauf stipulation contraire écrite expressément acceptée par le photographe.

### Article 9 : Propriété intellectuelle

Les photographies sont propriété intellectuelle du photographe. Toute utilisation d'une photographie, quelle qu'elle soit et quels qu'en soient les usages : diffusion, publication sur internet, exposition, reproduction ... doit mentionner mon nom.

Si l'utilisation de mes photographies est à but lucratif, une autorisation préalable écrite de ma part est nécessaire. En cas d'accord du photographe elle donne lieu à une convention qui comporte le paiement des droits d'utilisation. Le client sera tenu responsable de toute violation de cette interdiction.

Le client détient les droits d'impression et de reproduction des photos à des fins privées uniquement sauf accord préalable.

### Article 10 : Durée de conservation des photographies

Le photographe s'engage à conserver les documents originaux à la disposition de son client durant un délai de 5 ans. Néanmoins, il ne pourra être tenu responsable d'un crash informatique entraînant la perte des données au cours de ce délai.

### Article 11 : Tribunal compétent et loi applicable

Les relations contractuelles entre parties auxquelles s'appliquent les présentes conditions générales sont régies exclusivement par le droit belge.

En cas de litige pour l'application ou l'interprétation des présentes, et en cas d'échec de sa résolution à l'amiable, les Tribunaux de Huy sont seuls compétents à moins que le photographe, agissant comme demandeur, ne préfère porter l'action devant tout autre tribunal compétent.

Le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente ci-dessus.

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Art. 1 Mes conditions générales de ventes et de livraisons sont réputées admises par le client, même au cas où elles seraient en contradiction avec ses propres conditions générales ou particulières d'achats. Ces dernières ne m'engagent dès lors que si je les ai expressément acceptées.

Art 2.Droit de reproduction et mention du fournisseur.  
Le client qui donne un ordre de reproduction est censé en avoir le droit. Il assume, le cas échéant, toute la responsabilité envers les tiers et dégage par le fait même la mienne.

En vertu de la législation en matière de propriété artistique et industrielle et de concurrence déloyale, tous les croquis, compositions, en quelque technique que ce soit, créés par moi, reste ma propriété exclusive et ne peut dès lors être imité ni reproduits. Leur reproduction ou leur imitation par quelque procédé que ce soit lorsqu'elle est réalisée sans mon autorisation préalable, constitue une contre-façon ou un acte de concurrence déloyale.

La facturation ou la cession de compositions, clichés, projets, dessins, photos, films ... n'entraînent par elle-même aucune dérogation à ce qui précède sauf convention expresse et préalable.

Le client ne peut s'opposer à ce que mon nom soit mentionné si la loi l'exige sur les imprimés même s'ils portent déjà le nom d'un éditeur responsable.

Art. 3 Epreuves et bon à tirer  
Toute commande donne droit à des épreuves préalables. Ces épreuves fournies en un exemplaire avant tirage sont faite sur papier ordinaire. Des épreuves soignées, conformes au tirage définitif seront facturées en fonction du tarif en vigueur.

La signature du bon à tirer, dûment daté et signé, me dégage de toute responsabilité du chef d'erreurs ou d'omissions constatées après l'impression. Le bon-à-tirer reste en ma possession et constitue preuve en cas de litige.

Les réclamations concernant des fautes et erreurs qui n'auraient pas été corrigées sur l'épreuve munie du bon à tirer ne sont pas prises en considération.

Art. 4 Délais de livraison  
Les délais de livraison pouvant être influencés par des tiers (fournisseurs ou sous traitant), par des accidents, bris de machine, absence de moyens de transport, ne peuvent être considérés comme un engagement formel mais comme une indication approximative.

Le retard de fourniture ne peut constituer un motif de refus pour le client et ne donnera jamais lieu à dommages et intérêts.

Les délais de livraison ne prennent cours qu'à partir du moment où nous sommes en possession de tous les documents nécessaires à la réalisation du travail demandé. Les délais de livraisons sont toujours donnés en jours ouvrables.

Si à la demande du client, les délais de livraison devraient être raccourcis des frais supplémentaires pourraient être pris en compte.

Art.5 Tolérances  
Je suis tenue de me conformer aux codes et usages en papeteries et dès lors le client est lui-même tenu à s'y conformer. Ces conditions prévoient entre autre les tolérances suivantes:

- 1.- Une tolérance de livraison de 10% à 20% en plus ou en moins sur les quantités commandées suivant l'importance de celles-ci.
- 2.- Une tolérance de 5% à 10% en plus ou en moins sur le poids métrique du papier ou du carton.
- 3.- L'apparition de légères différences de teinte de pureté, lis-

sage, satinage ne peuvent en aucun cas motiver le refus même si elles se produisent entre différentes parties d'une même fabrication.

La conformité exacte des teintes à reproduire, l'invariabilité totale des encres, de l'encrage ainsi que du repérage ne peuvent être garanties. Certains écarts inhérents à la nature du travail doivent être admis.

Art. 6 Prix  
Sauf stipulations contraires mes listes de prix ont un caractère indicatifs et ne nous lient en aucun cas et sont modifiables sans préavis. La durée de validité du devis est de 1 mois .

Art. 7 Réclamations  
Toutes réclamations, pour être valable, doit me parvenir par lettre recommandée dans les huit jours qui suivent la livraison. L'absence de toute réclamation suivant les règles citées ci-dessus entraîne pour le client l'acceptation inconditionnelle et sans réserve de la marchandise livrée. Il est expressément convenu qu'aucun vice caché ne pourra être invoqué.

Art. 8 Livraison - Paiement  
Le retrait de la marchandise se fait à mon atelier-studio. Les frais de port et d'emballage sont à charge du client. Les marchandises voyagent aux risques et périls du client.

La facture est payable avant l'échéance indiquée sur celle-ci. sur le compte bancaire ouvert à la banque BELFIUS sous le numéro : 068-2349075-53 ou en espèces au plus tard le jour de la livraison. Toute facture non payée à échéance portera automatiquement et de plein droit un intérêt moratoire au taux de 12% sans mise en demeure préalable.

Sans préjudice des intérêts moratoires, le montant d'une facture non réglée à son échéance sera majorée de 10% avec un minimum de 40 euros et ce sans qu'une mise en demeure ne soit nécessaire.

Art. 9 Réalisation de la prestation  
Les travaux infographiques sont réalisés par moi-même ou par tout autre infographiste désigné par moi-même dans le cas d'une incapacité totale médicale justifiée.

Article 10 : Tribunal compétent et loi applicable  
Les relations contractuelles entre parties auxquelles s'appliquent les présentes conditions générales sont régies exclusivement par le droit belge.

En cas de litige pour l'application ou l'interprétation des présentes, et en cas d'échec de sa résolution à l'amiable, les Tribunaux de Huy sont seuls compétents à moins que Salerno Aurore, agissant comme demandeur, ne préfère porter l'action devant tout autre tribunal compétent.

Le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente ci-dessus.

Aurore Salerno - Infographiste  
Rue Courtois, 8 – 4280 Poucet  
TVA : BE 0543.264.435 GSM : 0498.63.60.17  
BELFIUS : 068-2349075-53